Langue originale : anglais CoP18 Com. II. 11

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION

CIES

Dix-huitième session de la Conférence des Parties Genève (Suisse), 17 – 28 août 2019

Comité I

Coopération de la CITES avec d'autres conventions relatives à la biodiversité

PROJETS DE DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES.

Le présent document a été préparé par le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Secrétariat sur la base du document CoP18 Doc. 15.1 après discussion lors de la deuxième séance du Comité II (voir document CoP18 Com. II Rec.2).

Décision 18.AA

À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat prépare un rapport récapitulant les résolutions et décisions en vigueur de la CITES ayant trait aux synergies, aux partenariats et à la coopération avec d'autres organismes relatifs la biodiversité, et donne des avis sur toute mesure visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention à cet égard, en s'inspirant des pratiques d'autres organismes relatifs à la biodiversité, ainsi que des résultats découlant des décisions et résolutions prises par leurs organes directeurs.

Décision 18.BB

À l'adresse du Comité permanent

Le Comité permanent :

- a) examine le rapport établi par le Secrétariat au titre de la décision 18.AA et s'il est utile de proposer à la Conférence des Parties des mesures visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention au moyen d'une approche plus rationnelle, homogène et efficace s'agissant des synergies, des partenariats et de la coopération avec d'autres organismes relatifs à la diversité biologique ; et
- b) prépare un rapport sur son application de la présente décision et, s'il y a lieu, soumet toute recommandation y afférente pour examen à la 19e session de la Conférence des Parties.